

ajouté, nous étudierons avec bienveillance la possibilité d'accorder une aide supplémentaire.

Le 8 janvier, en exposant les propositions du gouvernement demandant au Parlement de l'autoriser à étendre les secours à Ceylan, à l'Inde et au Pakistan, sous forme d'envois de farine et de blé, le ministre du Commerce a signalé qu'une partie de la subvention proposée de 15 millions servirait à répondre aux demandes pressantes d'assistance du gouvernement de Ceylan. Je suis maintenant en mesure d'informer la Chambre que le premier ministre du Canada a envoyé au premier ministre de Ceylan un télégramme dont je vais donner lecture:

Monsieur le Premier ministre,

J'aimerais vous exprimer et, par votre entremise, exprimer à toute la population de Ceylan, la profonde sympathie qu'éprouvent le gouvernement du Canada et les Canadiens de toutes classes, pour les souffrances et les pertes que les récentes inondations ont causées à nombre de vos concitoyens dans de vastes régions de votre pays. Nous sommes profondément peints de savoir que pareil désastre ait causé tant de détresse et soulevé de graves problèmes de reconstruction et de réadaptation pour la population de Ceylan.

La détermination et le courage avec lesquels vous avez, de concert avec la population de Ceylan, assumé ce fardeau nous ont fort impressionnés au Canada. Sincèrement convaincus que tous les Canadiens veulent vous aider dans toute la mesure du possible, nous avons décidé d'offrir à votre pays 38,000 tonnes de farine que vous pourrez distribuer dès que ce sera nécessaire.

Et le premier ministre ajoute ses vœux les plus chaleureux.

Monsieur l'Orateur, la décision du gouvernement d'offrir de la farine au gouvernement et puis à la population du Ceylan, afin de l'aider à se rétablir, se fonde sur les renseignements que nous avons reçus de notre haut commissaire suppléant à Ceylan. Ce fonctionnaire, après avoir consulté les autorités de Ceylan, nous dit que c'est en fournissant de la farine que nous répondrions le mieux aux besoins de Ceylan et que nous l'aiderions le mieux à se rétablir.

Du point de vue statistique, monsieur l'Orateur, le chiffre de 38,000 tonnes de farine représente environ deux millions de boisseaux de blé, d'une valeur canadienne en espèces d'à peu près trois millions de dollars. On s'attend que le gouvernement de Ceylan vende une partie de cette farine, et utilise le produit de la vente pour financer son programme de rétablissement et de reconstruction.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Les membres de tous les groupes représentés à la Chambre accueillent avec joie cette annonce importante. Le ministre peut-il dire si, de l'avis du gouvernement canadien, c'est là toute la participation du Canada, ou s'il

s'agit simplement d'une première mesure d'aide que d'autres mesures suivraient plus tard dans le même sens?

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, les renseignements dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas d'aller plus loin.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il pu étudier la proposition que je lui avais faite, quand je lui ai demandé que l'ancien haut commissaire du Canada à Ceylan, qui est si bien au courant du plan de Colombo, ait l'occasion de communiquer à la population canadienne certains des renseignements dont il dispose, avant d'aller occuper son nouveau poste?

L'hon. M. Smith: En réponse à la question de l'honorable député, je lui ai écrit aujourd'hui pour lui faire savoir que nous ferions tout ce que nous pourrions en ce sens. Ma lettre contient des détails dont il appréciera la valeur. Quoi qu'il en soit, j'espère que nous pourrions faire quelque chose.

RADIO-CANADA

LA LOI SUR LE DIMANCHE—APPEL INTERJETÉ AU SUJET DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, samedi passé, j'ai posé une question au ministre du Revenu national qui y a répondu. Malheureusement, par quelque inadvertance, une erreur machinale, me dit-on, qui s'est produite au bureau des débats, ni la question ni la réponse n'ont paru dans le hansard. On me dit que le meilleur moyen d'y remédier, c'est que je pose la question encore une fois. Le ministre peut-il nous dire, en tant que titulaire du ministère dont relève Radio-Canada, si un appel sera interjeté au sujet de la décision rendue par la Cour suprême de l'Ontario à propos de la loi sur le dimanche, en ce qui concerne Radio-Canada?

L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député m'a posé cette question l'autre jour, j'ai répondu que j'étudierais l'affaire et répondrais plus tard. Je ne savais pas que la question a été omise du hansard.

Je me suis renseigné et puis déclarer maintenant que les fonctionnaires de Radio-Canada ont consulté les légistes de la Couronne, qui leur ont dit qu'il serait souhaitable, sinon nécessaire, d'interjeter appel auprès